



الجمهورية الإسلامية الموريتانية
REPUBLICQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



الآلية الوطنية للوقاية من التعذيب Mécanisme National de Prévention de la Torture



Le Mécanisme National de Prévention de la Torture (MNP), en partenariat avec les Nations Unies, a organisé samedi 12 novembre dans la ville de Kaédi un atelier interrégional de formation et de sensibilisation sur le mandat du MNP et les rôles qu'il joue dans la protection des droits des détenus et des personnes privées de liberté et des différents textes juridiques régissant son action.

Cet atelier, organisé au profit des autorités judiciaires, de sécurité, de la société civile et des médias, vise à expliquer les textes juridiques nationaux et internationaux réglementant le travail du MNP en tant qu'organe national des droits de l'homme, et en même temps une interface pour le Sous-Comité des Nations Unies de prévention de la Torture (SPT).

L'atelier s'est tenu sous la supervision du président du Mécanisme, Dr. El Bekaye Ould Abdel Malick, en présence du wali du Gorgol monsieur Ahmedna O.

Sideba, du président du conseil régional, du maire de la ville, et des autorités militaires et de sécurité de la wilaya, et un grand nombre de participants des quatre wilayas de la vallée (Brakna, Gorgol, Ghidi Magha et Trarza).

Dans son discours inaugural, le président du mécanisme a expliqué le but de l'organisation de l'atelier et a déclaré que le mécanisme a travaillé dur en faisant venir un certain nombre d'experts ayant une longue expérience reconnue dans le domaine de la jurisprudence, la justice, la sécurité et l'action humanitaire pour faire des présentations qui feront l'objet de discussions et de débats entre les participants.

Au cours de deux séances de l'atelier, d'importantes présentations ont été faites qui ont porté sur les législations nationales et internationales réglementant le travail du MNP, et surtout les missions qui lui sont assignées et les différents textes interdisant la torture.

Ces présentations ont été accompagnées de discussions approfondies de la part des participants et se sont conclues par le rapport final couronnant les travaux de l'atelier et contenant les recommandations auxquelles les participants sont parvenus.

Il est à noter qu'une délégation du MNP composée de son président et quelques membres est arrivée vendredi dernier dans la ville de Kaédi pour superviser l'atelier et visiter les lieux de restriction de liberté dans les wilayas du sud.

Les équipes du MNP doivent visiter tous les lieux de restriction de liberté dans les wilayas du sud dans le cadre d'une activité vaste qui comprend tous les lieux de détention du pays, y compris les prisons, les commissariats de police, les points de transit et les centres psychiatriques dans le but d'examiner les conditions des établissements pénitentiaires et les conditions de vie des détenus et des personnes privées de liberté.